Camping Municipal de Verdalle
GUJAN-MESTRAS

Conditions Générales de Vente et de Réservation

Conditions à lire impérativement avant d'approuver, de signer et de retourner le contrat de location.
Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le camping municipal de Verdalle, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment même où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

1/ NOS PRESTATIONS

L'emplacement nu :
Il s'agit d'un emplacement pour votre tente, votre caravane ou votre camping-car. Votre séjour est calculé sur la base de deux forfaits, l'un avec électricité (10 ampères, rallonge de 20 m et adaptateur européen obligatoire non fournis), l'autre sans électricité, chacun des deux comprenant l'emplacement, une ou deux personnes, votre installation camping/caravaning (uniquement simple essieu), votre véhicule sur l'emplacement et l'accès aux infrastructures d'accueil et sanitaires. Les frais annexes (personne supplémentaire, adulte ou enfant, etc…), ne sont pas compris dans ces deux forfaits et s'ajouteront au montant de ces derniers.
Les arrivées se font tous les jours à partir de 14h30.
Les départs se font avant 11h sur toute la saison. Il est impératif de confirmer votre départ la veille à la réception ainsi que toute demande de prolongement. Sans confirmation de votre part, votre emplacement pourrait être reloué !
Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.
L'hébergement locatif :
Nos prix comprennent les personnes (max 2 pour la Bivouac, max 5 pour la Safari Lodge, La Lou Barbot et la Lou cachotte), électricité, leur véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil et aux sanitaires. L'hébergement est entièrement équipé, seuls les draps ne sont pas fournis. **Et seules la Safari Lodge et la Lou Barbot sont raccordées en eau.**
Toute personne occupant un hébergement locatif ou résidant sur le même emplacement que celui-ci, en sus de la capacité d'accueil déterminée, fera l'objet d'un supplément après autorisation exceptionnelle du directeur du site.
Les arrivées se font à partir de 16h. Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10h et rendu propre (vaisselle, sols sanitaires etc…)
Suppléments :
Quelle que soit la formule adoptée, emplacement nu ou hébergement locatif, des frais complémentaires seront facturés pour les véhicules supplémentaires (voiture, remorque, moto, bateau…), lorsque ceux-ci peuvent être autorisés, les tentes supplémentaires, les animaux… Tous ces tarifs figurent sur notre brochure et sur notre site internet.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE RECHARGER SON VEHICULE ELECTRIQUE SUR LES EMPLACEMENTS (si besoin demandez à l'accueil les adresses de borne de recharge sur la commune.

Nos prix TTC n'incluent pas la taxe de séjour, collectée pour le compte de la municipalité. La taxe est facturée simultanément avec votre hébergement. Elle est payable aux mêmes échéances de règlement. Elle est non modifiable, ni remboursable à votre arrivée sur site.

2/ VOTRE SEJOUR

Assurance :
Pendant votre séjour, il appartient au campeur lui-même de s'assurer. Le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries… et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.
Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.
Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.
Il est recommandé de prendre une assurance spécifique auprès de la Fédération Française de Camping et de Caravaning. Vous trouverez ci-joint le document d'information de la F.F.C.C., qui propose l'adhésion à une carte multi-avantages, et qui vous permet également de souscrire une assurance annulation.

Dépôt de garantie :
Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de 300 euros vous est demandé à votre arrivée, lequel vous sera restitué en fin de séjour, et au plus tard par courrier sous huitaine à compter de votre départ.
Cette somme pourra rester acquise en tout ou partie par le camping municipal de Verdalle, dans le cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou de matériel sur le camping.
L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.
Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 50 euros TTC vous sera demandé.

3/ CONDITIONS DE RESERVATION ET DE PAIEMENT

Un séjour réservé deviendra définitif qu'après envoi d'une confirmation de réservation par écrit, et l'encaissement d'un acompte correspondant à 30% du montant total du séjour, ainsi que des frais de dossier non remboursables.
Il est recommandé de régler uniquement l'acompte demandé, car en cas d'annulation c'est le montant total réglé qui sera considéré comme acompte pour le calcul du remboursement.
La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping municipal de Verdalle, après réception de l'acompte, et après réception du contrat de réservation dûment complété et signé, et acceptation des conditions générales de vente.
Vous vous engagez à régler le solde de votre séjour dès le jour de votre arrivée en emplacement nu et 30 jours avant votre arrivée en locatif. Sans règlement du solde dans les délais prévus, la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte versé par le Client sera conservé par le Camping à titre d'indemnité.
Les réservations ne lient le camping municipal de Verdalle, que si le camping les a acceptées, en fonction des circonstances et de la disponibilité. Le camping municipal de Verdalle propose des séjours à vocation touristique et familiale, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping municipal de Verdalle se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
La réservation d'un emplacement ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer, ni céder votre réservation sans le consentement préalable du directeur du camping.
Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
Le camping municipal de Verdalle se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles, se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
Frais de dossier pour réservation non remboursables :
Il vous sera demandé un forfait de **12€.**

4/ ANNULATION ET MODIFICATION

Modification de votre réservation :
Il est possible de demander une modification de dates de séjour, 1 seule fois, en fonction des disponibilités du camping et à condition que le camping en soit informé par écrit au moins 24h avant l'arrivée prévue pour un emplacement et 30 jours avant la date d'arrivée pour une location. Aucun report ne sera accepté sur les saisons suivantes. Toute demande de diminution de séjour est considérée comme une annulation ou interruption de séjour et sera soumise aux modalités d'annulation.
En l'absence de message écrit de votre part (avant 18h00 le jour de l'arrivée prévue), l'hébergement et/ou emplacement pourra être de nouveau disponible à la vente, il n'y aura pas de remboursement et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

Prestations non utilisées :
Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait et/ou qui n'incombe pas à la responsabilité du camping, ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Annulation du fait du camping municipal de Verdalle :
En cas d'annulation du fait du camping lui-même, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Annulation du fait du campeur :
Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du camping municipal de Verdalle. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous.
Si l'annulation intervient :
- **Plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : les frais de dossier et 50% de l'acompte seront conservés.**
- **Moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue :**
  1) pour les emplacements nus : les frais de dossier et 100% de l'acompte seront conservés
  2) pour les hébergements locatifs : les frais de dossier et 100% du montant du séjour seront exigés et aucun remboursement ne sera accordé.

5/ ANIMAUX

Les animaux sont acceptés à raison d'un par emplacement, excepté les chiens de 1ère et 2ème catégorie, moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Toutefois **il est interdit de laisser son chien seul sur l'emplacement même enfermé ou attaché.**
En revanche, ils ne sont pas autorisés dans le parc locatif.
Nous exigeons, pour les chiens, qu'ils soient tenus en laisse dans l'enceinte du terrain. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du site d'accueil. **Leur carnet de santé à jour, doit être présenté à votre arrivée au camping : vaccination antirabique et certificat de tatouage obligatoires.**

6/ LITIGE

En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux implantés sur le lieu de présence du camping. Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au gestionnaire du camping dans les 30 jours suivants la fin du séjour.
Après avoir saisi le service client de l'établissement et conformément à l'article L152-1 du code de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite par LRAR auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

CM2C
14 rue Saint Jean 75017 PARIS.

7/ INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping municipal de Verdalle comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping municipal de Verdalle, pour le traitement de votre commande.
Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse :

Camping municipal de Verdalle
2 Allée de l'Infante – La Hume
33470 Gujan-Mestras.
Tél. : 05.56.66.12.62